

2015 -

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

Le vingt-sept octobre deux mille quinze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard adjoints,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LEBER Sophie, MARRO Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. CARLIERE Frédéric, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Excusé(s) absent(s) donnant pouvoir :

Mme LAVILLE Géraldine pouvoir à M. CARLIERE Frédéric,

M. DUPUIS Arnaud pouvoir à M. FLEURY Philippe,

M. DUVAL Gérard pouvoir à M. MOIZAN Gérard.

Absent(s) :

Soit 20 membres présents - 3 pouvoirs - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme Outurquin Béatrice

Date d'affichage du présent procès-verbal : 29 octobre 2015

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les questions 13 et 14 à l'ordre du jour, ce que les élus acceptent.

Elles sont alors reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Tarifs de la garderie ludique après participation de l'enfant au soutien scolaire

Le conseil municipal se prononce sur une redevance de 1 € pour les enfants participant aux ateliers d'activités manuelles après le soutien scolaire.

Question n° 2 : Création d'une régie de dépenses :

Les élus décident de créer une régie d'avances pour des opérations de commande via internet d'un montant plafonné à 1 500 €.

Ils entendent la demande du receveur municipal sollicitant un recours limité à ce circuit, celui-ci dérogeant au principe de la commande publique payée après service fait.

Un compte de dépôt de fonds sera établi au nom du régisseur, qui sollicitera l'obtention d'une carte bleue.

Question n° 3 : Agenda d'accessibilité programmée des transports :

- autorisation à déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux des deux arrêts de bus du centre-bourg au Département.

Monsieur Moizan informe ses collègues des priorités données par le Département pour la programmation des travaux.

Considérant les critères définis, les deux arrêts de bus des places de Verdun et Godard des Vaux peuvent entrer dans une planification prochaine.

Les travaux à réaliser étant circonscrits aux seuls points d'arrêt, la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des travaux peuvent être confiés au Département.

Les élus se prononcent en ce sens.

Question n° 4 : Avis sur la reconduction du contrat de l'agenda distribué aux administrés en fin d'année

Le contrat souscrit arrivant à son terme le 31 décembre 2016, un débat s'est engagé. Les propos tenus se sont articulés autour de l'appréciation de l'agenda par la population, les problèmes de distribution, la localisation des commerçants-artisans contribuant à sa réalisation, l'opération commerciale réalisée par la société éditant l'agenda.

Ensuite M. le Maire a fait procéder au vote qui a donné les résultats suivants :

Mmes Chédru, Cozic, Hauguel, Vanier, MM. Joutel et Revol se sont prononcés contre la reconduction du contrat, les dix-sept autres élus ont souhaité une poursuite de la distribution de l'agenda en fin d'année.

Question n° 5 : Approbation du schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes « Campagne de Caux »

Après examen du schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes, les élus ont validé les pistes de mutualisation abordées dans le projet.

M. Fontanié fait entendre que les suggestions avancées sont à l'état de réflexion. Dans le courant de l'année, certaines seront mises en application.

Question n° 6 : Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire reprend le schéma proposé par M. le Préfet. il détaille le redécoupage des différents territoires communautaires de la Pointe du Pays de Caux.

La proposition du préfet ne fait l'objet d'aucune remarque des élus présents.

Ceux-ci adoptent le schéma départemental de coopération intercommunale présenté.

Question n° 7 : Modification du tableau des effectifs :

- Transformation de trois postes d'adjoint technique 2° classe en trois postes d'adjoint technique 1° classe.

M. le Maire explique à ses collègues la réglementation en vigueur.

L'avancement du grade d'adjoint technique 2° classe au grade d'adjoint technique 1° classe se fait par examen professionnel.

En cas de promotion d'un agent par voie d'examen professionnel, les textes permettent l'avancement de grade de deux agents sans examen professionnel, sous conditions d'ancienneté, d'appréciation de la valeur professionnelle et d'acquis d'expérience professionnelle.

Un de nos agents peut être promu suite à examen professionnel.

Il est ainsi possible de décider l'avancement de grades pour trois agents.

Le conseil municipal vote la création de trois postes d'adjoint technique 1° classe.

- Création d'un poste d'adjoint technique 2° classe

Les élus autorisent M. le Maire à signer un contrat de travail d'une année suite à un accroissement d'activité. Le poste en question regroupe les tâches d'entretien de la salle culturelle et d'accueil des usagers de la salle de réception.

Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 28/35°.

Question n° 8 : Attribution des travaux de réparation de toiture de l'église

Le conseil municipal confie la réalisation des travaux de réparation de la toiture de l'église à l'entreprise DEMEILLERS pour un montant de 99 576.15 € HT.

M. le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet de subventionnement du Département, de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de Madame le Député dans le cadre de son enveloppe parlementaire. Le montant des aides est de 66 280 €. L'enveloppe des aides repose également sur des travaux de réparation d'installation électrique qui s'effectuera sur une tranche de travaux ultérieure.

Question n° 9 : Création de régies de recettes pour la salle culturelle

La question relative à la création de la régie de spectacles sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil, certaines interrogations subsistent dans la gestion du bar.

Les élus acceptent la mise en place d'une régie de recettes pour les locations des deux salles de réception et de location de vaisselle.

L'objet de la régie retracera également l'autorisation à encaisser les chèques de caution sollicités aux usagers.

Question n° 10 : Tarifs salle culturelle « La Ficelle »

Les élus valident les tarifs suivants :

LOCATION DES SALLES

TARIF SEMAINE						
<i>LOCATION</i>	SALLES 1 et 2 1 jour	SALLES 1 et 2 2 jours	SALLES 2 et 3 1 jour	SALLES 2 et 3 2 jours	SALLES 1- 2 et 3 1 jour	SALLES 1 - 2 et 3 2 jours
Habitants GODERVILLE	500.00	750.00	600.00	900.00	800.00	1 200.00
Habitants COM.COM	800.00	1 200.00	900.00	1 350.00	1 200.00	1 800.00
Autres	1 100.00	1 650.00	1 200.00	1 800.00	1 600.00	2 400.00
CHEQUE DE CAUTION	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	2 500.00	2 500.00

2015 -

TARIF WEEK-END						
<i>LOCATION</i>	SALLES 1 et 2 1 jour	SALLES 1 et 2 2 jours	SALLES 2 et 3 1 jour	SALLES 2 et 3 2 jours	SALLES 1- 2 et 3 1 jour	SALLES 1 - 2 et 3 2 jours
Habitants GODERVILLE	600.00	900.00	700.00	1 000.00	1 000.00	1 500.00
Habitants COM.COM	900.00	1 350.00	1 000.00	1 450.00	1 450.00	2 150.00
Autres	1 200.00	1 800.00	1 300.00	1 900.00	1 900.00	2 800.00
CHEQUE DE CAUTION	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	2 500.00	2 500.00

LOCATION DE LA VAISSELLE			
	1 jour		2 jours
COUVERTS	1.00 €		1.50 €
CHEQUE DE CAUTION	300 € de 1 à 150 pers.		600 € de 151 à 300 pers.

MENAGE		
CHEQUE DE CAUTION	450 € salles 1 et 2	600 € salles 1 - 2 et 3

MISE A DISPOSITION DU REGISSEUR	
Tarif horaire en vigueur (soit coût horaire brut + cotisations patronales) avec éventuellement maj. heures de nuit et de dimanche	

Question n° 11 : Salle culturelle : Avenants aux travaux

Le conseil municipal par 18 voix autorise la signature des avenants suivants :

Nom de l'entreprise	N° du lot	N° avenant	Montant marché HT	Montant avenant HT	Montant marché avec avenant HT
SGM	5	2	143 261.00	860.00	144 121.00
COGELEC	12	1	127 521.05	2 177.13	129 708.18
VIRIA	13	1	205 799.50	5 479.39	211 278.89
G FROID	14	1	14 648.00		14 648.00

Montant global des avenants : 8 516.52 € HT.

MM. Malo, Lelaumier votent contre, Mmes Marro, Leber et M. Joutel s'abstiennent.

2015 -

M. Fontanié fait un point sur les avenants signés depuis le début de l'opération et sur le planning. Un mois de dépassement du délai de réalisation des travaux est constaté.

Question n° 12 : Permanences aux élections régionales

Un tableau est dressé.

Question n° 13 : Agenda programmé de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite

Le conseil municipal vote l'agenda proposé.

Des tranches de travaux d'un montant annuel de 60 000 € sont programmées sur 6 ans pour les 14 bâtiments communaux concernés.

Question n° 14 : Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes « Campagne de Caux »

Le rapport d'activités est approuvé par l'ensemble des élus.

Au titre des questions diverses

Question posée par Mme Outurquin

Le 18 octobre, au gymnase Mamy Bréant, Mr le Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux ont fait le constat suivant :

Après le match de football les vestiaires étaient dans un état inadmissible.

Les joueurs y rentrent sans avoir nettoyé leurs chaussures aux installations extérieures prévues à cet effet. Ils les secouent et nettoient dans les vestiaires et douches.

- **Où est l'esprit sportif ?**
- **Quel respect** les joueurs ont-ils vis-à-vis du personnel communal qui fait l'entretien ?
- **Quel modèle de citoyenneté et de pédagogie** les joueurs donnent-ils aux plus jeunes ?

Quelles mesures, quelles décisions, quels moyens seront décidés pour que cela ne se reproduise plus ?

Dans la foulée, les agents municipaux passent aussi plus de temps que prévu à nettoyer le sol du gymnase à cause de la résine utilisée par le club de hand-ball.

- Comment y remédier ?

2015 -

MM. Carlière et Rose ont pris l'attache des clubs de hand et de foot.

Un message clair a été passé, il n'est pas normal que les agents de la commune passent de plus en plus de temps à nettoyer les bâtiments mis à disposition gratuitement aux associations.

Différents avertissements ont été donnés.

Il est décidé

- pour le gymnase d'interdire l'utilisation de la résine pendant les entraînements, un arrêté municipal sera pris en conséquence.

- pour les vestiaires de foot au prochain constat de grande salissure de faire réaliser le nettoyage des vestiaires par une entreprise spécialisée et de retenir la somme sur la dotation financière attribuée à l'association.

Avant de conclure la séance,

Monsieur le Maire remercie toutes les bonnes volontés qui ont contribué au succès de l'après-midi récréatif proposé aux personnes de plus de 70 ans le 18 octobre dernier.

Il fait part de sa gratitude auprès de ses collègues qui ont participé aux visites de la station de pompage et de la station d'épuration organisée par M. Michel de « Eaux de Normandie », visite reconnue enrichissante par tous.

Mme Outurquin annonce la soirée sans télé organisée par le conseil municipal « Enfants », qui se tiendra le vendredi 13 novembre prochain à 20 heures dans la salle des fêtes de la mairie.

M. Fontanié rappelle la date du prochain conseil programmé le 15 décembre.

Il distribue à ses collègues une plaquette sur la salle « La Ficelle ».

Séance levée à 20 heures

Extraits de délibérations adressés à la SOUS PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Tarifs de la garderie ludique après soutien scolaire

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Création d'une régie d'avances

QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Agenda d'accessibilité programmée des transports

QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Reconduction contrat agenda distribué aux administrés

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Approbation du schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes « Campagne de Caux »

QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Modification du tableau des effectifs
- Création d'un emploi non permanent – adjoint technique salle « La Ficelle »

QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Attribution des travaux de réfection de toiture de l'église

QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Création de régies de recettes pour la salle « La Ficelle »

QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Tarifs de location de la salle « La Ficelle »

QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Salle « La Ficelle » : Avenants aux travaux

QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Permanences aux élections régionales

QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Agenda d'accessibilité programmée pour les ERP communaux

QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes « Campagne de Caux »